

Note de synthèse

Ville de L'Isle-Adam

Rapport de présentation

Budget Primitif 2023

Budget principal et Budgets Annexes de la Plage et de la Scène Adamoise

SOMMAIRE

Présentation – contexte et grands équilibres

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

3. Ratios d'analyse financière

4. Endettement

5. BA Plage

6. BA Scène Adamoise

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipal, un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2020, 2021) des données issues du Budget primitif (2022, 2023).

LE CONTEXTE

Après des années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire qui a pesée sur les citoyens mais aussi sur les communes, 2022 avait été évaluée dans l'espoir d'un retour à un contexte plus normal. Néanmoins on a constaté le retour d'un niveau d'inflation inédit depuis des années, avec des contraintes financières nouvelles induites, principalement au niveau des coûts de l'énergie qui ont explosé et des coûts de personnel du fait de la revalorisation du point d'indice ainsi que des coûts de diverses prestations (restauration scolaire, services et fournitures...). Le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans ce contexte ; l'impact de ces contraintes est partiellement atténué par la revalorisation nominale des bases des taxes foncières, fixée par les services de l'Etat et estimée à plus de 5%.

Le BP 2023 est présenté sans intégrer les résultats antérieurs non connus à ce jour.

L'année 2022 aura été celle du passage de la fiscalité additionnelle au régime de la fiscalité professionnelle unique de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) à laquelle appartient la commune de L'Isle-Adam. Les prévisions au BP 2023 sont présentées dans ce changement qui a consisté en un transfert, compensé à l'euro près sur la base des produits du dernier exercice écoulé, des produits et charges relatifs à la fiscalité professionnelle hormis le FNGIR.

Le budget 2023 se définit comme les années précédentes par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et est présenté dans le ROB, avec une prévision d'augmentation des taux d'imposition de taxes foncières à laquelle s'ajoute la progression des bases ici estimée à 5%.

La population légale 2023 n'est pas connue à ce jour, les ratios sont donc calculés sur la base de la population au 1^{er} janvier 2022, soit 12 279 habitants.

L'excédent qui résulte des prévisions en matière de recettes et dépenses réelles de fonctionnement permet de maintenir un niveau d'investissement important.

Ainsi l'investissement prévu pour 2023 s'élevant à 6 138 K€ de dépenses réelles est principalement financé par l'autofinancement de 3 200 K€ et la dotation aux amortissements de près de 650 K€, ainsi qu'un FCTVA estimé à environ 1 000 K€ et des subventions pour 991 K€. Le niveau encore bas des intérêts et le faible niveau d'endettement de la Ville permettent le recours à l'emprunt de 1 000 K€ pour équilibrer la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement se résument principalement en travaux de voirie et réseaux divers pour environ 2 130 K€ (dont 200 K€ pour la circulation douce), travaux dans les bâtiments municipaux à hauteur de 2 745 K€, intégrant notamment la poursuite des travaux de la Maison des Joséphites à hauteur de 1 074 K€, travaux dans les écoles à hauteur de 397 K€, 103 K€ de renouvellement ou acquisition de matériels informatiques dont 30 K€ pour le futur Multi Accueil et 130 K€ de mobiliers et divers équipements pour les écoles et les structures de la petite enfance dont le nouveau Multi Accueil, ainsi que 600 K€ pour l'acquisition d'un terrain bâti en vue de la réalisation d'un lieu dédié à la biodiversité dans la zone de la Rosière.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2023 :

En masse et par section, le budget principal 2023 de la Ville se présente de la manière suivante :

Section d'Investissement	dépenses	recettes
Total des prévisions 2023	7 674 058 €	7 674 058 €
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux..) ou recettes d'équipt	6 137 953 €	1 991 478 €
Dont autres dépenses/ Recettes financières et d'ordre	1 536 105 €	5 682 580 €
Dont Résultat antérieur- déficit (001) ou excédent (002)	0 €	0 €

Section de fonctionnement		
Total des prévisions 2023	20 094 632 €	20 094 632 €
Dont Résultat antérieur- excédent (002)		0 €

TOTAL GLOBAL BP 2023	27 768 690 €	27 768 690 €
-----------------------------	---------------------	---------------------

En ajoutant les éléments du Budget de La Plage & de la Scène Adamoise nous avons le Budget Consolidé suivant :

Section d'Investissement	dépenses	recettes
Total des prévisions 2023	7 796 858 €	7 796 858 €
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux..) ou recettes d'équipt	6 255 097 €	1 991 478 €
Dont autres dépenses/recettes financières et d'ordre	1 541 761 €	5 805 380 €
Dont Résultat antérieur- déficit (001) ou excédent (002)	0 €	0 €

Section de fonctionnement		
Total des prévisions 2023	20 887 702 €	20 887 702 €
dont Résultat antérieur- excédent (002)	0 €	0 €
TOTAL GLOBAL BP 2023	28 684 560 €	28 684 560 €

Dont en dépenses de fonctionnement 150 000 € de subvention au budget Plage & 200 000 € de subvention au BA de la Scène Adamoise. Le Budget Global est en augmentation d'environ 1 053 K€ par rapport à 2022 (BP hors RAR).

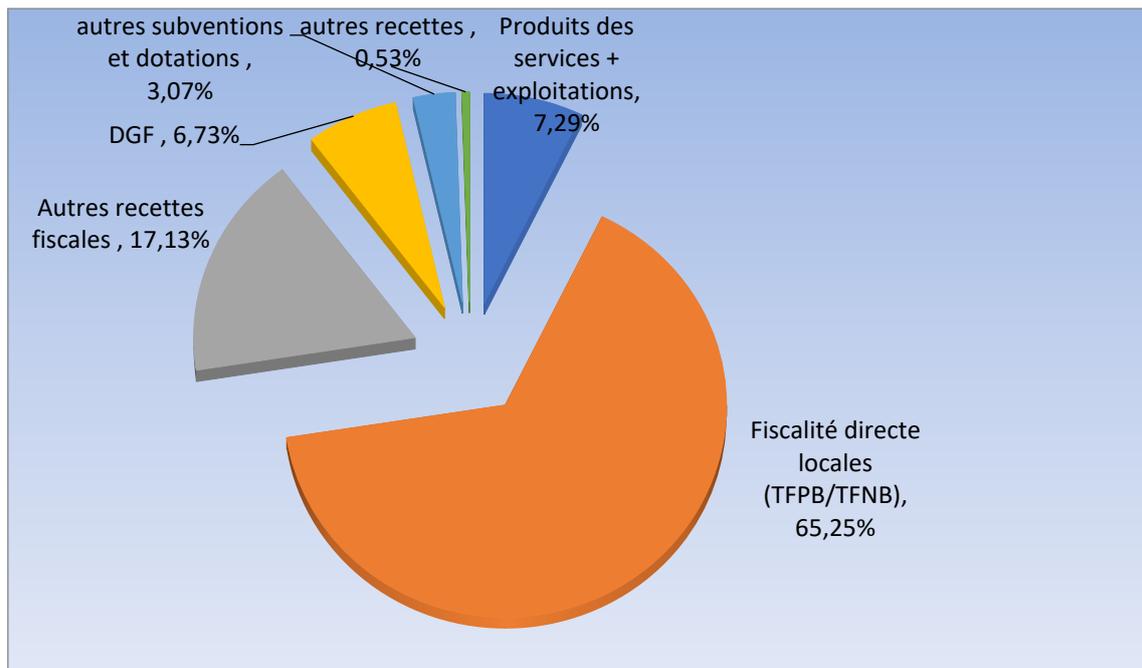
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses. Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 20 082 532 €, elles étaient de 18 648 990 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des Recettes Réelles de Fonctionnement



Année	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2023 BP	2022-2023 %
Impôts / taxes	14 325 674 €	15 499 143 €	14 935 500 €	16 543 200 €	10,76 %
Dotations / Subventions	3 039 915 €	2 687 720 €	2 080 620 €	1 967 660 €	-5,43 %
Recettes d'exploitation	1 065 835 €	1 420 188 €	1 475 970 €	1 464 772 €	-0,76 %
Autres recettes	510 503 €	799 379 €	156 900 €	106 900 €	-31,87 %
Recettes réelles de fonctionnement	18 941 927 €	20 406 430 €	18 648 990 €	20 082 532 €	7,69 %
Opérations d'ordre	1 441 €	272 712 €	8 300 €	12 100 €	45,78 %
Excédent de fonctionnement	1 315 238 €	1 593 130 €	0 €	0 €	- %
Total recettes de fonctionnement	20 258 604 €	22 272 272 €	18 657 290 €	20 094 632 €	7,70 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, avec principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante. Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 16 192 052 € ; elles étaient de 14 931 115 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2023 BP	2021-2022 %
Charges de gestion	6 164 196 €	6 707 221 €	6 825 955 €	7 801 450 €	14,29 %
Charges de personnel	7 501 793 €	7 958 293 €	7 781 200 €	8 157 700 €	4,84 %
Atténuation des produits	466 858 €	473 798 €	90 000 €	0 €	-100 %
Charges financières	183 179 €	134 135 €	112 960 €	105 682 €	-6,44 %
Autres dépenses	91 656 €	62 621 €	121 000 €	127 220 €	5,14%
Dépenses réelles de fonctionnement	14 407 682 €	15 336 068 €	14 931 115 €	16 192 052 €	8,45 %
Opérations d'ordre	875 864 €	1 268 222 €	3 726 175 €	3 902 580 €	4,73 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	15 283 546 €	16 604 290 €	18 657 290 €	20 094 632 €	7,70 %

En résumé, les dépenses de fonctionnement, contrôlées grâce à la poursuite des efforts des services, sont néanmoins marquées par une augmentation globale entre 2023 et 2022 de plus de 1 437 K€ qui provient essentiellement de deux éléments :

- Des charges de gestion courante qui augmentent de plus de 975 K€. Les prévisions budgétaires sont estimées en intégrant les surcoûts dus à l'inflation (à plus de 6% sur un an à fin octobre 2022) qui impacte nombre de domaines, mais surtout l'explosion des prix de l'énergie, d'électricité et gaz (hors éclairage public),
- Des charges de personnel avec plus de 376 K€ principalement liés à la revalorisation du point d'indice.

La part des effectifs s'établit en 2023 à environ 194 ETP, au lieu de 175 ETP en 2022 et 189 en 2021. Cette prévision budgétaire est basée sur l'espoir d'une année normale tout prenant en compte la revalorisation du point d'indice.

Par ailleurs, il est à noter que la diminution des intérêts de la dette ancienne est plus importante que l'augmentation inhérente à l'emprunt de 1 000 K€ envisagé en 2023 et ce malgré l'emprunt de 2 500 K€ contracté courant 2022.

2. Section d'investissement

Les chiffres en section d'investissement du BP 2023 sont comparés au BP 2022 pris hors reports, résultat antérieur et affectation.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Union Européenne...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, ainsi que les emprunts.

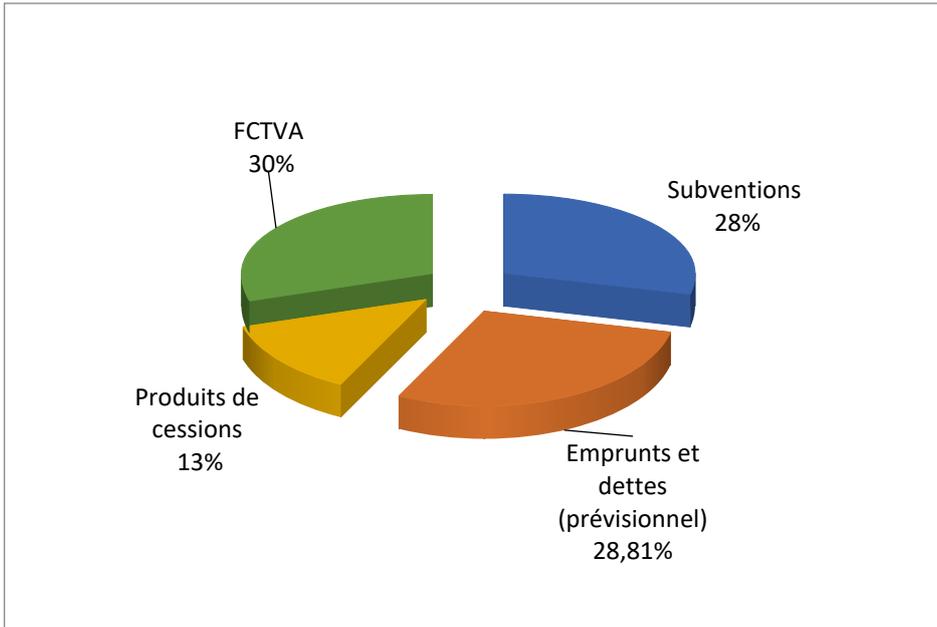
Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 674 078 €, contre 8 061 175 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2023 BP	2022-2023 %
Subvention d'investissement	941 719 €	265 379 €	730 000 €	991 478 €	35,82%
Emprunt et dettes assimilées	331 €	872 €	2 500 000 €	1 000 000 €	-60,00 %
Dotations, fonds divers et réserves	5 124 580 €	4 622 402 €	550 000 €	1 030 000 €	87,27%
<i>Dont 1068</i>	<i>3 861 643 €</i>	<i>3 381 925 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	-100 %
Produits des cessions	0 €	0 €	405 000 €	450 000 €	11,11 %
Recettes réelles d'investissement	6 066 630 €	4 888 653 €	4 185 000 €	3 471 478 €	-17,05 %
Opérations d'ordre	876 163 €	1 281 693 €	3 876 175 €	4 202 580 €	8,42%
Excédent d'investissement	0 €	265 249 €	0 €	0 €	-100 %
RAR	-	-	0 €	0 €	- 100%
Total recettes d'investissement	6 942 793 €	6 435 595 €	8 061 175 €	7 674 078 €	-4,80 %

L'essentiel des recettes réelles pour l'année 2023 résulte de l'emprunt de 1 000 K€, de 991 K€ de subventions à rapprocher des opérations en cours (Maison des Joséphites, opération de restauration du mur du Château Conti, rénovation de l'Orgue) ainsi que de l'estimation du FCTVA à hauteur de 1 000 K€. En outre, est prévue en 2023, la cession de la « maison de l'éclusier ».

Structure des recettes réelles d'investissement

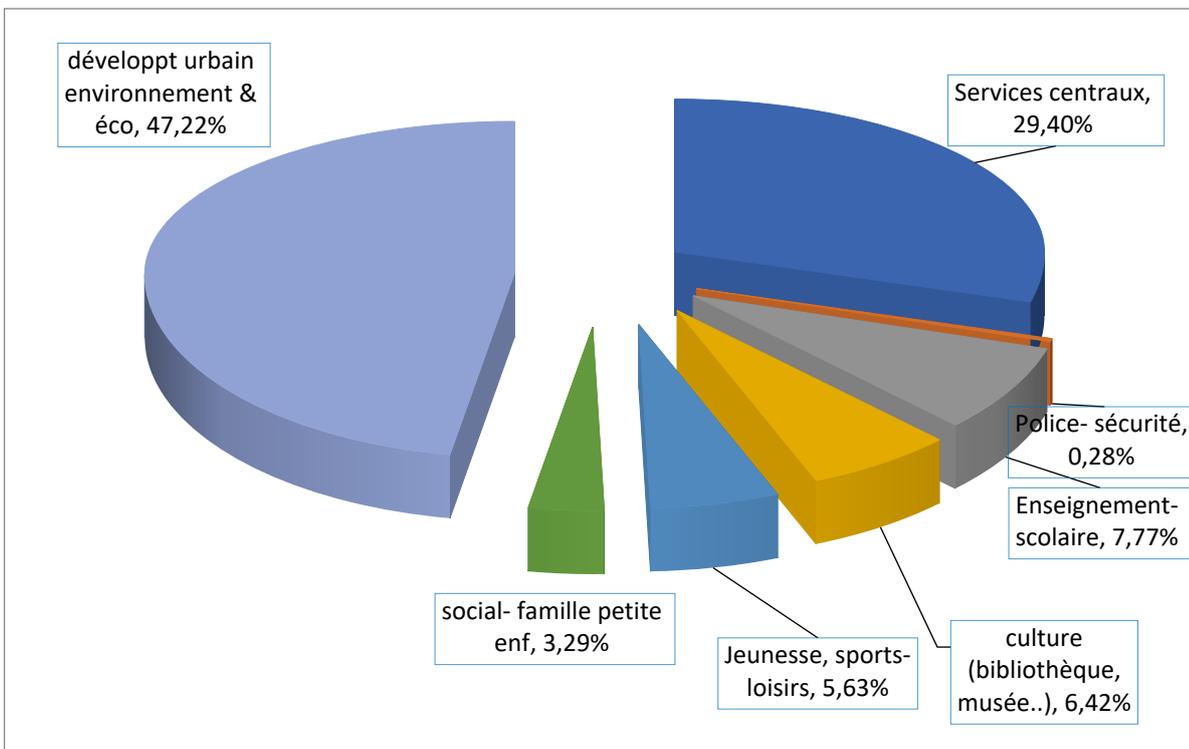


2.2 Les dépenses réelles d'investissement

S'agissant des dépenses d'investissement, on retrouve principalement les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 7 361 958 €, contre 7 902 875 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement par grandes fonctions



Année	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2023 BP	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	219 130 €	278 843 €	257 200 €	383 800 €	49,22 %
Immobilisations corporelles	2 075 048 €	2 569 263 €	3 860 368 €	3 273 353 €	-15,21 %
Immobilisations en cours	2 113 648 €	1 532 893 €	2 628 000 €	2 461 600 €	-6,33 %
Emprunts et dettes assimilées	1 176 873 €	1 070 141 €	1 141 000 €	1 207 700 €	5,85 %
Autres dépenses d'investissement	102 827 €	98 516 €	16 307 €	35 500 €	117,73 %
Dépenses réelles d'investissement	5 687 526 €	5 549 656 €	7 902 875 €	7 361 958 €	-6,84 %
Opérations d'ordre	1 740 €	286 183 €	158 300 €	312 100 €	97,16 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	0 €	0 €	- %
Total dépenses d'investissement	5 689 266 €	5 835 839 €	8 061 175 €	7 674 058 €	-4,80 %

Sont à noter les principaux axes de dépenses tels que les travaux de la Maison des Joséphites pour environ 1 074 K€, les travaux et équipement dans les écoles à hauteur de 450 K€, dont l'équipement en ENI à hauteur de 38 K€, les travaux d'éclairage public à hauteur de 267 K€ ainsi que des travaux de voirie à hauteur de 1 765 K€, intégrant notamment la fin de l'opération du mur de Conti à hauteur de 330 K€, les travaux de réaménagement de la maison acquise sur la zone de biodiversité pour 300 K€, une provision d'un montant de 100 K au titre de la plaine des sports et 200 K€ dans le cadre de la réalisation du plan vélo. S'agissant des équipements des espaces verts il est prévu 87 K€, auxquels il convient d'ajouter 102 K€ d'équipements techniques (dont 38 K€ de tracteur + benne pour le stade). Enfin 600 K€ sont prévus pour l'acquisition de la maison de la zone de biodiversité.

3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2020 CA	2021 CA	2022 BP	2023 BP	2021-2022 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	18 941 927	20 406 430	18 648 990	20 082 532	7,69 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>296 235</i>	<i>628 953</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	14 407 682	15 336 068	14 931 115	16 192 052	8,45 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>91 656</i>	<i>37 621</i>	<i>46 000</i>	<i>16 670</i>	-
Epargne brute (€)	4 534 241	4 480 775	3 717 875	3 890 480	4,64%
Taux d'épargne brute %	22.5 %	21.96 %	19,94 %	19,37 %	-
Amortissement du capital (€)	1 176 873 €	1 070 141 €	1 141 000 €	1 190 142 €	4,31%
Epargne nette (€)	3 084 122 €	3 410 634 €	2 576 875 €	2 700 338 €	4,79%
Encours de dette	5 814 776 €	4 745 496 €	4 745 497 €	6 105 751 €	28,66 %
Capacité de désendettement	1,37	1,06	1,28	1,57	-

L'encours de la dette 2023 évoqué ci-dessus correspond à l'endettement avant appel à l'emprunt de 1 000 K€. En simulant un tirage en juillet 2023, le capital de la dette s'élèverait à environ 5 899 K€ en fin d'année.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être allouées à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

En dessous d'un seuil à 10%, qui peut correspondre à un premier avertissement, la commune ne se voit pas attribuer d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2020 (DGCL – Données DGFIP) 13% en 2019. Il était de plus de 23% pour la Ville au CA2019, et estimé à plus de 19% au BP 2023.

4. Endettement de la Ville et de la Plage

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2020 (DGCL – Données DGFIP), 8 ans en 2019.

Avec un encours de dette au 1^{er} janvier 2023 à 6 105 751,22 €, la Ville a une capacité de désendettement de 1,57 an (soit environ 1 an et 7 mois), et de 1,59 an (soit 1 an et 8 mois) en intégrant le nouvel emprunt de 1000 K€.

L'encours de la dette totale Budget Ville et BA Plage au 1^{er} janvier 2023 est de 6 105 850,22 €, dont 6 100 195,66 € pour la Ville 5 655,16 € pour le budget Plage. Les taux fixes représentent 96,52% pour 5 893 092,34 € et 12 prêts (Charte Gissler type A1) et les taux révisibles 3,87% constitués d'un prêt adossé à l'inflation annuelle française de 212 758,48 € (Charte Gissler type en B2).

La dette par habitant malgré le projet de nouvel emprunt de 1 000 K€ reste très inférieure à la moyenne nationale et des communes de même strate.

La dette totale de la collectivité au 1^{er} janvier 2021 représente 397 € par habitant pour une population INSEE de 12 201 habitants, pour 946 € au niveau National et 1 096 € au niveau départemental et 813 € par habitant des communes de la strate 10 000 à 20 000 habitants en 2021. Ce chiffre était évalué à environ 498 € par habitant pour la dette globale au 1^{er} janvier 2023 et une population INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de 12 279 habitants. La dette 2023 avant appel à l'emprunt est estimée à 400 € par habitant, pour une population connue à la date du vote, soit 12 279 habitants.

5. Le Budget annexe de la Plage

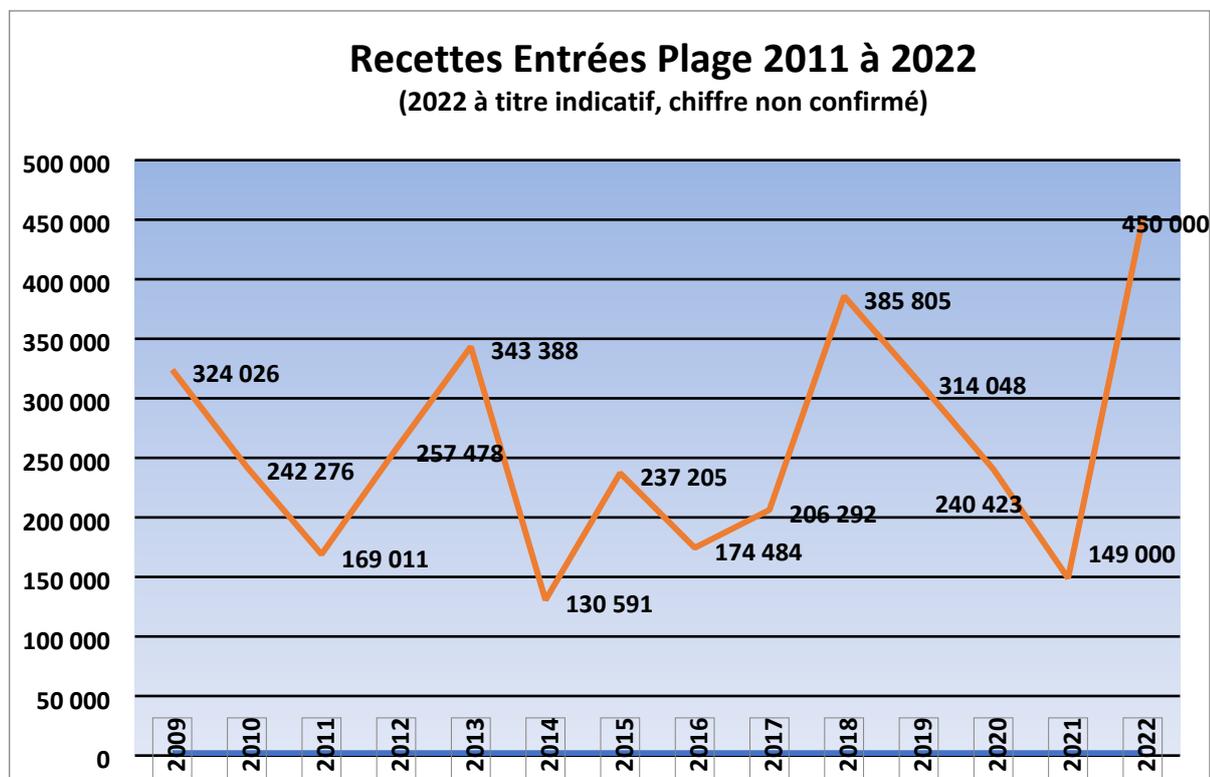
Section d'investissement	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Total des prévisions	123 000 €	89 000 €
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux..)	117 760 €	83 344 €
Dont reports	0 €	0 €
Dont dépenses financières et d'ordre	5 240 €	5 656 €
Dont résultat antérieur	0 €	0 €

Section de fonctionnement		
Total des prévisions	472 256 €	538 570 €
Dont résultat antérieur excédentaire	0 €	0 €

TOTAL GLOBAL	595 256 €	627 570 €
---------------------	------------------	------------------

L'activité de la Plage se résume essentiellement en un accueil de loisirs sur une période des 3 mois d'été. L'année 2018 avait vu un été au climat très ensoleillé, le produit des entrées est particulièrement sensible à la météorologie. 2018 a été en très forte augmentation par rapport à l'année 2017 et bien supérieur au produit perçu en 2019, année moins clémente. L'année 2020 a pâti de la crise sanitaire liée à la COVID19, crise sanitaire qui a perduré sur l'année 2021 laquelle s'est accompagnée d'un climat très médiocre et d'une importante inondation en pleine saison estivale qui a nécessité la fermeture du site pour nettoyage pendant une dizaine de jours. L'année 2022 a connu contrairement à 2021 un climat particulièrement chaud, ce qui a amené une forte fréquentation du site, la plus importante des dix dernières années.

Cette activité est donc très dépendante de la météorologie. Ainsi le BP a été monté en fonctionnement, sur la base d'une bonne année d'activité et financé pour partie par une subvention du budget principal de 150 000 €. Ce budget est susceptible d'ajustement en cours d'exercice.



La section d'investissement voit la réfection des sanitaires, la reprise de clôture de la Plage, ainsi que l'achat de divers équipements tels qu'un analyseur, un affichage lumineux, du matériel de sonorisation, des talkies walkies et le remboursement du capital de la dette.

Ces dépenses sont couvertes par un autofinancement de 45 K€ auquel s'ajoutent les amortissements de 31 K€ ainsi que par du FCTVA estimé à 13 K€ calculé sur la base des travaux réalisés sur 2022.

6. Le Budget annexe de la Scène Adamoise

Section d'Investissement	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Total des prévisions	42 400 €	33 800 €
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux...)	42 400 €	33 800 €
Dont dépenses financières et d'ordre	0 €	0 €
Dont résultat antérieur déficitaire	0 €	0 €

Section de fonctionnement		
Total des prévisions	275 000 €	254 500 €
Dont résultat antérieur excédentaire	0 €	0 €

TOTAL GLOBAL	317 400 €	288 300 €
---------------------	------------------	------------------

Ce Budget créé en 2019 était encore balbutiant en 2020 et a subi la crise sanitaire de plein fouet, crise qui s'est poursuivie sur l'exercice 2021. L'année 2022 s'est déroulée dans un contexte plus normal. Le Budget 2023, quant à lui, est proposé avec une baisse globale de plus de 9% par rapport au BP 2022. Les dépenses d'investissement sont prévues principalement pour de l'achat de mobiliers et équipement de sonorisation ainsi que des travaux à l'arrière de la scène. Ces dépenses sont couvertes grâce aux amortissements à hauteur d'un montant de 30.000 € ainsi que du FCTVA à hauteur d'un montant de 3,8 K€.

En fonctionnement, les dépenses sont prévues pour des prestations diverses en légère baisse et d'entretien ; elles sont couvertes grâce essentiellement à la participation de la Ville à hauteur de 200 K€.